

L'an deux mil seize, le 1^{er} avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 25 mars 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Absent : M. MAUGER Dominique

Excusées : Mme DUMOULIN Chantal donne procuration à GENILLON André, Madame GRUOT Mireille donne procuration à BALLEFIN Robert

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

ATTRIBUTION MARCHÉ – EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le conseil municipal que sur la délibération n°5 du 4 mars dernier le lot n°3 avait été attribué à l'entreprise AM ECHANGE à St Priest pour la somme de 40 168.10 H.T. Or certains documents administratifs étant manquants, cette offre a été déclarée non conforme au profit de l'entreprise RCE à Villeurbanne :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	adresse	Montant HT
1	VRD	PERRIOL/GENEVRAY	SALAGNON	78 179, 45 €
2	GROS ŒUVRE	FUZIER LAMBERT	NIVOLAS VERMELLE	182 912, 25 €
3	ETANCHEITÉ	RCE	VILLEURBANNE	42 355.00 €
4	CHARPENTE METALLIQUE	TARDY SAS	EPINOUBE	70 287, 48 €
5	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	HUGONNARD	SAINT SAVIN	142 679, 85 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE	BORELLO	SAINT CLAIR DE LA TOUR	63 441, 86 €
7	DOUBLAGE PLAFOND PEINTURE	PERROTIN	MEXIMIEUX	58 772, 57 €
8	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	CHANUT	BOURGOIN-JALLIEU	33 891, 80 €
9	REVETEMENT SOL	BERRY	SAINT ANDRE DE BAGÉ	6 546, 24 €
10	CHAUFFAGE SANITAIRE	ODDOS	VOIRON	41 292, 70 €
11	ELECTRICITE	JEANJEAN	VILLEFONTAINE	40 056, 18 €
				760 415.38 €

Le début des travaux est prévu pour la 2^{ème} quinzaine d'avril

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention, approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ DU CARREFOUR VERCHÈRE/SAVANE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal des travaux envisagés par la municipalité pour l'aménagement de sécurité au carrefour entre les routes Verchère et Savane

Le montant des travaux est estimé à 220 000 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent prétendre à une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère

Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Véronique CANET, adjointe à la vie associative demande de reporter la délibération pour l'attribution des subventions 2016 aux associations au prochain conseil.

ADHESION AU PIL'ES (pôle d'intelligence logistique) ET PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle le rôle du Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'ES).

Pour y adhérer il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant :

- Titulaire : Damien MICHALLET, Maire
- Suppléant : Philippe DERDERIAN, président de la commission économie

Montant de la participation proposée par Monsieur le Maire : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT TRAVAUX EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

Suite à la réunion de chantier du 31/03/2016 et dans l'optique de tenir un planning serré pour une éventuelle fin de travaux à la rentrée scolaire 2016-2017, les travaux débutent le mercredi 6/04 dans le patio du restaurant scolaire. A partir de ce jour, l'entrée des élèves de l'école élémentaire se fera par une fenêtre. Des barrières seront installées pour sécuriser le chemin. Du 11 au 22/04 la zone de travaux neutralisera toute la cour afin de procéder au :

- Démontage de l'abri à l'entrée de l'école
- Coulage des socles béton du futur préau dans la cour
- Dépose des anciennes fosses septiques devant l'entrée de la cour
- Terrassement sur la longueur du bâtiment le long des classes
- Dépose de l'ancien réseau des eaux usées
- Construction d'un mur dans le patio

A la rentrée le 25/04 l'entrée des primaires se fera par le grand portail (l'entrée actuelle sera en travaux) et l'accès du périscolaire se fera par l'entrée principale. Début juin les bungalows seront évacués afin de finir le coulage des socles du préau pour enchaîner par le montage de la charpente métallique et la couverture du préau début juillet. Le réseau assainissement sera fait par la CAPI après le 14/07.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE « MOBILIER URBAIN LIÉ AU TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS » ENTRE LA CAPI ET SES COMMUNES-MEMBRES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière d'organisation des transports urbains, la CAPI est amenée à déterminer les lieux d'implantation des abribus et de tous les éléments liés au confort et à l'information des usagers, en lien avec les circuits du réseau de transport urbain de voyageurs.

Toutefois, le Conseil d'Etat a jugé que la compétence obligatoire et de plein droit des communautés d'agglomération en matière d'organisation des transports urbains, « ne s'étend pas à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbain que constituent les abribus, lesquels ne sont pas des équipements indispensables à l'exécution du service public de transport public ».

En complément, le Ministre des Transports a rappelé que les abribus, comme tout mobilier urbain, ne relèvent pas non plus de la compétence de l'autorité gestionnaire d'une voie dans la mesure où « ils ne contribuent en rien au besoin de la circulation routière ».

Il ressort de ces éléments que la compétence en matière d'acquisition et d'entretien des abribus relève de plein droit des communes. S'agissant toutefois d'un complément indispensable à l'organisation des transports urbains de la CAPI, il est proposé que cette compétence lui soit transférée. Ce transfert n'entraîne aucun transfert de charge et sera donc financièrement neutre pour la commune.

Il convient pour cela de procéder à une modification des statuts de la CAPI et le conseil communautaire a approuvé cette prise de compétence lors de sa séance du 9 février dernier.

Pour pouvoir être effectif, ce transfert de compétence doit être approuvé par une majorité qualifiée de communes (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée).

Chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification par la CAPI de sa délibération, pour faire connaître son accord ; à défaut de réponse dans ce délai, l'avis favorable sera réputé acquis.

La prise de compétence sera actée par arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté d'agglomération.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le transfert de compétence « mobilier urbain lié au transport public de voyageurs » des communes vers la CAPI.
- ✓ **DE DEMANDER** à M. le préfet de bien vouloir modifier en conséquence les statuts de la CAPI.

RAPPEL SUBVENTION ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention versée aux établissements extérieurs qui reçoivent des jeunes de la commune qui s'élève à 25 € par élève. Pour 2016 les établissements sont :

- 3 élèves au Centre Educatif Camille VEYRON soit une subvention de 75€
- 6 élèves à la Chambre des métiers de l'Isère soit une subvention de 150 €
- 7 élèves à la chambre des métiers du Rhône soit une subvention de 175 €
- 18 élèves au lycée Paul Claudel soit une subvention de 450 €

SÉCURISATION PIÉTONS ROUTE DES ETRAITS

La commission voirie va réfléchir sur la possibilité d'aménager une sécurité pour les piétons.

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE REPARATIONS AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE

La commune a lancé une consultation pour un marché à bons de commande relatif à des travaux de réparations, aménagement et entretien de voirie. Cette consultation a été affichée sur le panneau devant la Mairie du 7 au 25 mars 2016.

La date de remise des offres a été fixée au 25 mars 2016 à 12h

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars à 14h pour l'ouverture des plis et le 30 mars à 17h pour la décision d'attribution.

Cinq entreprises ont répondu à cette consultation. Les critères d'attribution sont :

- valeur technique 50%
- prix prestation : 50%

La commission propose de retenir l'entreprise la mieux-disante JEAN LEFEBVRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus désignés.

POINT URBANISME ET PLU

- ✓ Point PLU

Une réunion est prévue avec les personnes associées (DDT, SCOT,...)

MOTION – PRIVATISATION DE L'AEROPORT DE LYON-SAINT EXUPERY

Monsieur Damien MICHALLET, Maire présente au Conseil Municipal les éléments de contexte et expose les motifs suivants,

Le 27 février 2015, lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, les élus de Satolas et Bonce ont voté à l'unanimité une délibération qui :

- rappelait l'attachement des élus locaux à la maîtrise publique de l'Aéroport de Lyon Saint Exupéry
- demandait à ce que les territoires voisins de l'Aéroport de Lyon Saint Exupéry soient parties prenantes dans le processus de privatisation

Cette délibération a été notifiée à tous les élus du territoire ; bon nombre de communes et d'EPCI ont repris cette délibération. Seuls deux parlementaires ont agis et répondu pour amender pour partie le projet de loi.

Par ailleurs, le 19 octobre 2015, le Département de l'Isère a demandé à être destinataire du cahier des charges de la consultation des repreneurs, ainsi qu'à être associé au choix du repreneur, conformément aux engagements de concertation pris lors du débat parlementaire.

Le 15 décembre 2015, la CAPI a émis un vœu sur la cession au secteur privé de la majorité du capital de la SA ADL.

Début février, le Département et la CAPI ont reçu, le courrier de consultation du Ministre de l'économie accompagné du projet de cahier des charges de privatisation, pour une remise d'avis avant le lundi 15 février. Les Présidents du Département et de la CAPI ont amendé ce cahier des charges ; la commune de Satolas et Bonce n'a pas été destinataire.

Le 2 mars s'est tenue une réunion entre le Ministre de l'Economie et les Présidents des actionnaires publics, Région, Département du Rhône, Métropole de Lyon, CCI Lyon-Rhône. La demande de participation du Département de l'Isère à cette réunion au titre de la concertation ouverte par le Ministre a été rejetée.

Le 10 mars est paru l'avis de publicité relatif au « *transfert au secteur privé d'une participation majoritaire au capital de la société anonyme Aéroports de Lyon* » accompagné du cahier des charges de la consultation prévoyant une remise d'offre ferme d'ici le 4 juillet.

Le 13 mars, en réponse aux observations du Département Madame Stik, conseillère auprès du Ministre de l'Economie, a fait état de la prise en compte renforcée dans le cahier des charges des « *enjeux liées aux industries locales* » et affirmé l'objectif de « *développement des emplois induits* » ainsi que le « *respect des enjeux environnementaux et des riverains* ».

Pour autant l'Etat n'a pas donné suite à la demande d'association de l'Isère au processus de privatisation.

CONSIDERANT

- la proximité immédiate de la commune de Satolas et Bonce avec l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry et par conséquent les effets directs de l'activité aéroportuaire sur sa population,
- l'importance stratégique de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry pour l'économie et l'emploi sur Satolas et Bonce (180 hectares en zone industrielle imposés par la DTA) et plus largement sur le Nord-Isère,
- les effets de l'activité aéroportuaire sur l'ensemble des autres infrastructures, routières et ferroviaires, et sur l'aménagement de Satolas et Bonce et du territoire à l'échelle du Nord Isère,
- les nuisances subies par les habitants de Satolas et Bonce, en particulier les nuisances sonores sur leur environnement nocturne, et la demande de prise en compte de leur santé,
- l'absence réelle de concertation avec Satolas et Bonce, commune riveraine de l'aéroport,
- la « manne » financière liée à la vente de cet équipement structurant appartenant au territoire et qui lui échappera

LA COMMUNE DE SATOLAS ET BONCE

- **renouvelle sa demande d'être associée au processus d'attribution des actions** cédées par l'Etat, et en tout état de cause à pouvoir être destinataire pour avis des offres de reprise et notamment du projet industriel qui leur est attaché ;
- **demande à être associée au suivi des engagements de l'acquéreur au côté de l'Etat et des collectivités territoriales actionnaires**, et en tout état de cause, au suivi de ceux susceptibles d'impacter la population, l'économie et l'aménagement du territoire de Satolas et Bonce ;
- **appelle l'attention de l'Etat sur la protection de la santé et du bien-être des populations voisines de l'aéroport**, notamment à l'égard des troubles engendrés par la pollution sonore - a fortiori celle générée par les vols de nuit - et demande une vigilance particulière de l'Etat, tant au moment du choix du cessionnaire que de l'exploitation future ;
- **demande qu'une partie des recettes tirées de la vente des actions de l'Etat soit réinvestie au profit de l'aménagement des territoires riverains de l'aéroport**, et notamment pour prévoir les voiries structurantes pour alimenter la futur Zone Industrielle de Satolas et Bonce et limiter la pollution ainsi que les risques d'accident sur Satolas et Bonce, Grenay et plus largement Chamagnieu et Saint Quentin Fallavier en prenant en charge la voie VP5 et la déviation de Satolas et Bonce, hors village ;
- **demande à cet effet** que l'Etat initie dans le prolongement de la démarche *Plaine de Saint Exupéry* une concertation avec les collectivités en vue d'élaborer **un plan d'investissements stratégiques d'accompagnement et de développement des territoires riverains de l'aéroport**.

- Insiste pour que l'Aéroport de Lyon Saint Exupéry et les équipements associés, comme la Gare TGV, puisse être une réelle zone de développement économique et ne deviennent pas une zone de 2nd niveau vis-à-vis de Lyon. Les plus-values économiques doivent bénéficier au territoire et être partagées équitablement entre les communes riveraines et la Métropole lyonnaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette motion à l'unanimité.

VENTE DU LIVRE DE LA COMMUNE

Depuis le 19 mars 2016 le livre sur la commune de Satolas et Bonce est distribué gratuitement à toutes les familles habitant la commune.

Il est vendu 15€ pour les personnes souhaitant l'acheter mais n'habitant pas la commune.

Un avenant à la régie de recettes « vente cartoguide sentiers de promenades et randonnées » créée le 23 août 2011 permettra l'encaissement de ces ventes. Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Lors de la manifestation sportive « Satolas pour elles » au profit de la ligue contre le Cancer le 20 mars 2016 organisée par l'association Satolas en Forme, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de reverser la somme de 10€ par participant élu ou personnel communal.

Onze personnes ont été recensées lors de cette manifestation.

La somme de 110 € sera versée à l'association « Satolas en Forme » intermédiaire de la ligue contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Monsieur Thomas MICHAUD, Sous-Préfet de la Tour du Pin, à Satolas et Bonce le 15 avril de 10h à 12h, contacter la presse
- Courrier demande de subvention « association Arc en Ciel » transmise au CCAS
- Tour de France : Véronique CANET explique l'organisation à mettre en place pour le passage des coureurs le 16 juillet 2016 suite à une réunion tenue le jeudi 31 mars 2016 à laquelle elle a assisté.
- CCID commission des impôts directs : prévoir une convocation courant mai 2016

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 26 mai 2016 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h15